

Charte du Forum pour l'Investissement Responsable

La préservation des droits de l'homme, de l'environnement et du climat, la promotion d'un modèle de développement démocratique, durable et solidaire sont l'affaire de tous.

L'objectif du Forum pour l'Investissement Responsable est de promouvoir une finance responsable au service de l'économie réelle, contribuant aux objectifs du développement durable et favorisant l'intégrité des marchés financiers.

Pour atteindre cet objectif les membres du FIR partagent les neuf principes fondateurs suivants :

Sur l'investissement responsable :

1. L'activité d'investissement joue un rôle essentiel d'allocation du capital à l'économie et à la Société.
2. La recherche d'une juste rentabilité constitue un objectif légitime de l'activité d'investissement. La recherche de rendement d'un investisseur responsable s'effectue en prenant en compte simultanément ses aspects économiques, financiers, sociaux et environnementaux.
3. Un investissement responsable est réalisé avec un horizon temporel moyen ou long, en adéquation avec le cycle économique de l'investissement considéré. Il doit être réalisé en transparence vis à vis de toutes les parties prenantes.
4. La responsabilité des investisseurs se traduit par le plein exercice des droits et devoirs attachés aux titres qu'ils détiennent.
5. Cette responsabilité se traduit également par des démarches actives pour inciter les émetteurs à adopter les meilleures pratiques.

En outre, s'ajoutent les principes suivants pour l'investissement socialement responsable (ISR) :

6. L'activité d'investissement a un impact important sur la Société et sur l'environnement, que l'investisseur socialement responsable cherche à améliorer et dont il rend compte.
7. L'investissement socialement responsable suppose un dialogue continu et constructif avec les émetteurs, comme avec les autres parties prenantes.
8. La pluralité des méthodes de gestion ISR est utile à l'amélioration continue des impacts des investissements, grâce au développement de la recherche et de l'innovation.
9. L'investissement socialement responsable suppose un usage raisonné des instruments financiers et des techniques de gestion en cohérence avec leurs objectifs d'impact.